

double-majeur, double ou semidouble, on pourra, pour les messes privées, choisir la messe de la fête ou celle de la férie, avec les mémoires voulues.

4° Dans les jours ci-dessus désignés, on ne pourra pas dire de messes privées, soit votives, soit de *Requiem*. Cependant, dans le Carême, il est accordé une seule messe privée de *Requiem* le premier jour de chaque semaine qui sera libre dans le calendrier de l'église où l'on dit la messe.

5° L'Office et la Messe, comme il est dit dans le nouveau psautier, ne peuvent être suivis que d'une manière privée, en 1912 ; pour les Offices publics, il faut se conformer à l'Ordo de la présente année.
(*Sem. relig. d'Evreux.*)

Exemples d'offices d'après le nouveau Psautier

Comme suite à tout ce que nous avons publié sur le nouveau Bréviaire, et pour être utile aux prêtres qui désirent commencer dès maintenant à réciter l'office réformé, nous allons donner ici quelques exemples d'offices ordonnés suivant les nouvelles rubriques (d'après des *Semaines religieuses* de France et de Belgique).

Office dominical

Dimanche de la Sexagésime, 11 février.

A MATINES. L'invitatoire : *Præoccupemus faciem Domini...*
et l'hymne : *Primo Die* du Propre du temps.

1^{er} nocturne : les psaumes avec leurs antiennes, du Psautier dominical. Les leçons de la Genèse, au Propre du temps.

2^e nocturne : les psaumes et antiennes du Psautier. Leçons de saint Ambroise, au Propre du Temps.

3^e nocturne : les psaumes et antiennes du Psautier. Leçons de saint Grégoire, au Propre du Temps.

A LAUDES. Les antiennes du Propre du Temps avec les psaumes placés au Psautier dominical sous le n° II.

Capitule, Hymne, Verset, Antienne du Bénédictus, Oraison : du Propre du Temps. — Il n'y a plus qu'un seul suffrage : *Beata Dei Genitrix*.

A PRIME. Après l'hymne *Jam lucis orto sidere*, l'antienne